



Réunion du groupe-pays Niger

Le jeudi 3 décembre 2009 à Cités Unies France

18-19 janvier 2010 Sommet des Régions pour la sécurité alimentaire à Dakar (CRPM, FOGAR)

27 janvier 2010 Prochaine réunion du groupe-pays Niger

Février 2010 Mission du président du groupe-pays au Niger

Appels à projet

15 février 2010 Date limite de dépôt de l'appel à projet 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes

25 février 2010 Date limite de dépôt de la note de présentation pour l'appel à proposition européen Acteurs Non Etatiques et Autorités Locales (ANE-AL) (cf réunion du 12 janvier)
Contact Camille Borella c.borella@cites-unies-France.org

15 janvier 2010 Date limite de dépôt de l'Appel à projet 2010 de soutien à la coopération décentralisée du Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'identité Nationale et du Développement Solidaire

1. Introduction.

Le président du groupe-pays Niger, Stéphane Valli, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et salue en particulier la présence de Mme Aminatou Gaoh, conseillère à l'Ambassade du Niger en France.

Mme Gaoh annonce aux participants qu'un nouvel ambassadeur du Niger en France a été nommé, SEM Abderahamane Hassan Mayaki qui remplace SEM Adamou Seydou. M. Mayaki, originaire de la province du Dosso, est un ancien Ministre des Affaires étrangères du Niger.

Stéphane Valli propose à l'ensemble des participants de solliciter une audience auprès de l'ambassadeur.

Mme Gaoh confirme d'autre part que les élections locales au Niger sont prévues pour le 27 décembre 2009.

2. Prise en compte des amendements au bilan financier de Aniya II (par Emilie Robert, chargée de mission à la Communauté de Communes de Faucigny-Glières)

Suite à la dernière réunion du groupe-pays Niger du 30 septembre 2009, le budget a été partiellement modifié afin d'intégrer les débours et valorisations des collectivités françaises. Ceci a permis d'équilibrer le bilan financier par rapport au budget prévisionnel.

Un versement a été réalisé à Cités Unies France pour la finalisation du dossier-pays Niger et le reliquat issu du programme Aniya 2006-2009 sera également remis à Cités Unies France afin d'aider à l'élaboration du nouveau programme concerté.

Concernant le bilan financier 2006-2009, 900 000 euros ont été dépensés sur trois ans, avec la répartition suivante: 49% pour les collectivités françaises, 15% pour les collectivités nigériennes, 1% pour l'Etat nigérien et 35% pour le MAEE.

Conformément à la décision prise lors de la dernière réunion du groupe-pays, les dépenses liées à la dernière formation ANIYA n'ont pas été prises en compte dans le bilan, car aucun justificatif de dépenses n'a été reçu par la CCFG dans les délais impartis. Pour information, ces justificatifs sont parvenus à la CCFG début octobre pour un total d'environ 5 000 euros.

3. Echanges sur l'actualité au Niger

André Bussery, président du comité de jumelage Juvisy-Tillabéri, de retour d'un voyage au Niger, nous a fourni quelques informations sur la situation politique et économique du Niger. L'Union Européenne a lancé un ultimatum au gouvernement nigérien et a menacé de geler les aides en direction du pays. Par ailleurs, aucun ambassadeur de l'UE n'était présent lors de l'intronisation de la nouvelle Assemblée Nationale. La CEDEAO a également annoncé qu'elle condamnait le referendum organisé par les autorités nigériennes et la répression de l'opposition qui s'en est suivie.

Concernant la position du groupe-pays, Constance Koukoui rappelle que le courrier de Charles Josselin, président de Cités Unies France, destiné à interpeller les autorités françaises sur la situation politique au Niger, décidé lors de la dernière réunion du groupe-pays, est en cours d'élaboration.

Le 4 décembre a eu lieu une rencontre entre les élus de l'opposition et de la majorité au Nigéria, mais elle n'a pas permis de trouver une solution au conflit politique.

Le Niger a également été le théâtre de tensions le long de sa frontière avec le Nigéria.

Le leader de l'opposition, Mamadou Issoufou est rentré à Niamey mais est toujours soumis à un mandat d'arrêt international.

Concernant le bilan des récoltes, au niveau national un léger excédent a été enregistré, mais il existe un déficit alimentaire à 90% dans les régions du nord du pays. Le prix du blé a fortement augmenté dans l'ensemble du pays.

Concernant les inondations à Agadez, 477 millions de francs CFA ont été récoltés.

Pierre Camatte, président du comité de jumelage Gérardmer-Tidarmene (Nord-Mali), a été enlevé le 25 novembre dernier. Constance Koukouï informe que la direction de Cités Unies France et notamment son président Charles Josselin, se sont mis en contact avec le Centre de Crises du Quai d'Orsay. Un communiqué du centre de crise a été diffusé le 27 novembre par le Ministère des Affaires étrangères et européenne incitant les ressortissants français à ne plus circuler au nord de la ligne reliant Ayorou, Gangara et N'guimi au Niger.

Toutes ces informations politiques sur le Niger soulèvent des questions quant à l'avenir de la coopération décentralisée dans ce pays. La sous-région est en effet le théâtre d'une concentration d'évènements liés à la globalisation (uranium, terrorisme) et une plaque tournante de trafics.

Concernant les élections, André Bussery rappelle que les formalités procédurales précédant l'élection du 27 décembre n'ont pas été respectées. La question qui se pose est donc de savoir si les partis politiques qui n'ont pas présenté de candidats aux élections législatives du 20 octobre en présenteront aux municipales, et si oui avec ou sans étiquette.

4. Appel à projet du Ministère des Affaires étrangères et européennes en soutien à la coopération décentralisée 2010-2012 (par M. Toussaint Caradec, chargé de mission auprès du Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales)

Année	Projets financés sur programmes 209 (pays en voie de développement)	Projets financés sur les programmes européens
2007	77	44
2008	116	40
2009	133	33

Pour le Niger, les collectivités qui ont reçu un co-financement en 2009 étaient le Conseil Régional de Basse-Normandie, Pezilla la Rivière (jumelée avec Say) et Coulaines (jumelée avec Kouré).

En 2009, au niveau des programmes triennaux, les collectivités qui ont bénéficié de la troisième tranche sont le Conseil général du Val de Marne, Conflans Ste Honorine, Juvisy, la Communauté de Communes de Faucigny-Glières et le Conseil régional de Picardie.

Il existe une évaluation-pays Niger qui est en cours de finalisation par M. Denis Decraene que M. Caradec propose d'inviter pour exposer la synthèse de cette évaluation lors de la prochaine réunion du groupe-pays Niger.

La télédéclaration de cet appel à projet est déjà disponible en ligne¹.
La date limite de dépôt est le **15 février 2010**.

Les domaines prioritaires d'intervention de l'appel à projet du MAEE sont l'agriculture et

¹ <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?aid=447&menuid=434&lv=3>

l'alimentation, l'eau et l'assainissement, le tourisme durable et la valorisation des patrimoines naturel et culturel, et la lutte contre la fracture numérique.

Cet appel à projet est centré sur le développement économique, l'appui institutionnel, le renforcement de capacités et la gouvernance et non sur la construction d'infrastructures et le financement d'investissement.

Pour ce nouvel appel à projet triennal, 35% au maximum du budget total pourra faire l'objet d'une demande de cofinancement et il existe une prime à la mutualisation. « *Les dossiers déposés par une collectivité territoriale ne seront éligibles à une subvention qu'à hauteur de 25% du projet global. Ce plafond pourra atteindre 35% pour les projets mutualisés. Ils permettent de mutualiser les compétences et le financement* ». Les synergies sud-sud sont également fortement recommandées cf « *La mutualisation pourra concerner la mise en place de coopérations sud-sud* ». La condition de mutualisation pourra donc se faire à la fois en France et au Niger.

Le MAEE n'acceptera les valorisations dans les budgets que dans la limite de 20% du coût total du programme d'actions.

Une rencontre entre la direction de Cités Unies France et le Délégué à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales, M. Antoine Joly, a permis de constater que le travail réalisé par les collectivités territoriales françaises était reconnu par l'Etat.

Concernant le deuxième appel à projet, celui du MIIINDS, il doit impérativement mobiliser des associations de migrants des territoires. La date butoir de dépôt de dossier est le **15 janvier 2010**.

En 2009, 10 projets ont été financés par le MIIINDS et 125 par le MAEE.

Certaines collectivités soulignent la nécessité de connaître la présence des ressortissants nigériens en France. Une demande a donc été faite auprès de Mme Gaoh afin de collecter des informations sur les associations de ressortissants nigériens en France.

Concernant les comités de jumelage, M. Caradec rappelle que seules les collectivités territoriales peuvent être maîtres d'ouvrage et que les conventions doivent lier deux collectivités. Les subventions des Agences de l'Eau, d'autres collectivités, d'associations locales ou de partenaires peuvent être indiquées dans le budget. Elles s'ajoutent à la part de la collectivité et augmentent ainsi le plafond d'aide du MAEE.

Une ligne d'évaluation est exigée si le financement demandé est élevé d'où la nécessité d'inclure un compte-rendu technique et financier. Mais un projet d'évaluation ne peut pas faire l'objet en lui-même d'une demande de co-financement.

La demande a été faite de savoir comment formuler des projets si les élections locales sont reportées. M. Caradec a répondu qu'aucun report du dépôt de dossier n'était possible mais qu'il était en revanche possible de reporter l'activité. La tenue des élections et leur résultat auront sans doute une incidence sur l'engagement politique des projets.

Tour de table des collectivités quant aux demandes de co-financement

Le Conseil général du Val de Marne va déposer un projet dans le cadre du programme Facilité Eau de l'Union Européenne. M. Caradec leur conseille de déposer également une demande de co-financement auprès du MAEE. Le coût global du projet est évalué à plus de 500 000 euros.

Mr Caradec rappelle que l'enveloppe totale concernant les projets 209 est de 8,5 millions

d'euros. Cette enveloppe inclut les subventions à Cités Unies France, aux réseaux régionaux, mais également l'organisation d'Assises de la coopération décentralisée et des manifestations organisées dans le cadre du cinquantenaire des indépendances.

5. Poursuite de la discussion-validation des objectifs du groupe-pays et d'Aniya pour les trois prochaines années.

Un document de travail a été rédigé conjointement par la Communauté de Communes de Faucigny-Glières et Cités Unies France sous la forme d'une proposition d'objectifs pour le groupe-pays Niger et le programme concerté « Aniya III ». Cette réunion avait pour ambition de valider ces objectifs. La prochaine sera dédiée au budget.

Ce compte rendu reprend ci-dessous le détail des discussions sur le projet de programme d'actions. Un programme d'actions mis à jour et synthétisé est joint en annexe.

Les volets A et C reprennent des objectifs du programme concerté précédent (Aniya II). Le volet B a été ajouté à la suite de l'évaluation. Il vise à créer un espace de dialogue entre collectivités territoriales, ONG, état... afin de renforcer la capitalisation et la mutualisation. Il intègre des actions sur le volet français afin de renforcer les retombées sur les territoires.

A - Promouvoir, valoriser et soutenir le développement de la coopération décentralisée au Niger

A1 Mobiliser les collectivités locales en France et au Niger

A11 Sensibilisation territoriale (Programme Concerté)

L'objectif est de mobiliser de nouvelles collectivités françaises afin de développer de nouveaux partenariats avec les collectivités nigériennes intéressées. Cette mobilisation permettra d'élargir le cercle du groupe Pays et donc de multiplier les échanges d'expérience et les mutualisations. Cette démarche s'inspire de l'expérience du Conseil général des Côtes d'Armor qui a réussi à mobiliser les acteurs de son territoire. Il s'agit de construire ou de rassembler des outils déjà existants qui puissent permettre aux grosses collectivités de sensibiliser d'autres collectivités afin qu'elles entrent dans une dynamique de partenariat. Ces outils visent à la sensibilisation à la coopération décentralisée d'une part, et à la sensibilisation à la coopération décentralisée avec le Niger d'autre part. Un travail de communication autour du groupe-pays de Cités Unies France doit être mené afin de mettre en commun les outils déjà existants qui sont utilisés au niveau local.

Afin de répondre à cet objectif, un groupe de travail technique sur la communication au Niger destiné à collecter et diffuser des outils de sensibilisation pourrait être mis en place (bibliothèque d'outils).

Dans cette démarche de sensibilisation territoriale, chaque collectivité doit agir comme chef de file de son propre territoire, mais il doit également y avoir une stratégie de concertation territoriale commune. Cette dynamique de sensibilisation devrait permettre une intensification des partenariats à la fois dans la qualité, la quantité et la profondeur. La démarche d'éducation au développement doit donc être valorisée car elle répond également à une demande des populations.

Pour développer le nombre de coopérations et sensibiliser les collectivités françaises à la coopération décentralisée avec le Niger, il pourra être intéressant de prévoir le déplacement d'élus nigériens en France.

A12 Informer et former les élus et agents sur la coopération décentralisée (France et Niger) (PC)

Les collectivités territoriales nigériennes sont récentes et le renouvellement des élus suite à la

tenue des élections locales du 27 décembre 2009 soulève la nécessité d'une formation de ces élus et/ou agents territoriaux. Une demande pourrait être adressée aux agents nigériens afin de former leurs futurs homologues. Un vivier de formateurs et donc de personnes-ressources pourrait ainsi être constitué.

Dans le même esprit, et afin d'investir au-delà de la formation, il est nécessaire de poursuivre un appui à un centre ressource au Niger. Ce doit être un lieu d'échange et de rencontre, avec un fonds documentaire et journalistique susceptible d'aider les acteurs engagés ou s'engageant dans la coopération décentralisée.

A13 Lobbying auprès des associations de collectivités (groupe-pays)

A 2 Stratégie de développement/ Sensibilisation nationale: lobbying auprès des institutions, entreprises

A 21 Participation à des congrès, aux manifestations internationales (groupe-pays et PC)

Cet objectif peut faire l'objet d'une demande de co-financement afin de financer le déplacement de collectivités pour représenter le groupe-pays. Certains participants soulignent qu'accompagner le premier déplacement d'un élu au Niger, par exemple dans le cadre d'Assises, peut donner une impulsion et une motivation supplémentaire pour accélérer la mise en place d'un partenariat.

A22 Recherche de financements dans le secteur privé (GP)

L'inclusion de l'entreprise Areva dans les exemples cités a posé problème pour certains participants. Certains doutent du bien-fondé de la stratégie de Areva dans la région mais Mme Gaoh rappelle que la Fondation intervient dans la lutte contre le sida au Niger.

Il sera donc question, à travers cet axe, d'identifier et d'aller solliciter les partenaires privés susceptibles de soutenir l'action du groupe Pays au Niger (EDF, Fondation Chirac, Véolia, etc.)

A23 Représentation de la coopération décentralisée (GP et PC)

Il s'agit de proposer que la coopération décentralisée soit officiellement représentée, en particulier dans les réunions des PTF. Le représentant ~~qui~~ parlerait au nom du groupe-pays. Il exposerait **les positions communes établies préalablement par le groupe-pays**. Il s'agirait donc d'une représentation politique et non seulement technique (opérateur) comme c'est le cas aujourd'hui. Cet objectif fait suite à la remarque d'Emilie Houzard, conseillère de coopération non-gouvernementale à l'Ambassade de France au Niger lors de la dernière réunion du groupe-pays. Cette représentation permettrait d'affirmer la plus-value de la coopération décentralisée comme écho des territoires mais aussi de ne pas identifier la coopération décentralisée comme un simple bailleur de fonds.

Le représentant choisi pourrait être le chargé de mission ANIYA au Niger (ou un élu nigérien de RECOTEC-ANIYA). **Son mandat devra être clairement défini**. En effet, le terme de représentation politique peut faire peur à certaines collectivités qui l'identifient à un travail de plaidoyer et de lobbying.

A3 Organiser et faciliter des temps d'échange et de rencontre entre élus français et nigériens

A 31 Participer/Organiser des rencontres franco-nigériens autour de la coopération décentralisée (PC)

Le groupe-pays s'accorde à organiser deux rencontres au long des 3 ans du programme, l'une

au Niger, l'autre en France. Pour des effets de calendrier, ces rencontres pourront être coordonnées avec les événements organisés par les postes diplomatiques.

A32 Développer des moyens de communication modernes. (PC)

Cités Unies France devra s'équiper d'un équipement à la fois audio et de webcam tandis que le programme concerté financera l'installation de ces équipements au Niger. L'objectif est d'établir une connexion internet pérenne des partenaires nigériens mais tout dépend de l'équipement technique disponible au Niger. Les collectivités françaises financeront leur propre équipement.

A33 Former à l'utilisation de ces outils de communication. (PC)

Au-delà de la simple acquisition et mise en œuvre des équipements audio et des webcams, il faudra également prévoir la formation à leur utilisation.

A4 Faciliter l'organisation et le déroulement des missions - Pas de remarques

A41 Appui à l'organisation logistique des missions (PC)

A42 Organisation des missions exploratoires ou d'identification sur le terrain, accompagnement, mise en relation entre les collectivités territoriales (PC)

B Créer un espace de dialogue entre collectivités territoriales, ONG, état pour échanger, mutualiser, informer, capitaliser

B1 Permettre aux collectivités de se situer par rapport au contexte politique, économique

Il s'agit de produire des documents tous les mois qui remontent en France et inversement.

B11 Diffuser des informations sur le Niger en France (GP et PC)

B12 Etablir et diffuser des informations sur la France au Niger (GP)

Ces deux axes passeront la réalisation de fiche veille et/ou la diffusion d'informations existantes (journaux, communiqués de l'ambassade, etc.)

B13 Développer et entretenir des liens avec les représentations françaises à l'étranger, associations d'élus, etc. (GP)

La proposition est faite de rajouter la représentation nigérienne en France.

B2 Favoriser les regards croisés tant sur les méthodes que sur les pratiques de la coopération décentralisée : capitaliser et échanger sur plusieurs thématiques

Cette action doit se faire à la fois par le groupe-pays et par le programme concerté.

B21 Capitalisation transversale entre groupes-pays (GP)

B22 Intervention d'autres acteurs extérieurs au groupe-pays (PC)

B23 Présentation de l'expérience d'une ou plusieurs collectivités (GP)

B24 Réalisation de fiches-actions (« guide de bonnes pratiques », document de capitalisation sur les expériences réussies (PC)

Ces échanges d'expérience répondent à une forte demande, ce qui suppose d'établir un calendrier annuel de ces formations et réunions thématiques et de discuter préalablement des sujets à traiter l'eau, les déchets, le foncier, etc. Ces réunions thématiques seront mises en place parallèlement aux formations, afin de pouvoir capitaliser sur les mêmes thématiques. En lien avec les différents groupes-pays du pôle Afrique subsaharienne de Cités Unies France,

elles permettront de construire des outils d'expertise au service de la coopération décentralisée.

B3 Favoriser les mises en synergie et mutualisation d'action sur une ou plusieurs thématiques d'intervention

B31 Appui-conseil et technique pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets multi-partenariaux (PC)

Cet objectif suppose le recrutement d'un salarié. Le groupe-pays s'accorde à apporter cet appui à tous les niveaux de collectivité, et notamment aux petites collectivités qui n'ont en interne l'expertise nécessaire. Cet appui concerne notamment le démarrage d'une coopération (convention, etc.), la recherche de financement et le montage des dossiers de demande de subvention, etc.

B32 Education au développement (GP)

On retrouve ici l'idée de renforcer les retombées sur les territoires.

Le B33 (démarrage, mobilisation des fonds et expertise de terrain) est inclus dans le B31.

B34 Mise en place de procédures communes et certifiées de contrôle des flux financiers et d'évaluation des actions (PC)

Le groupe-pays propose un nouvel intitulé « **Sécurisation des flux financiers de la France et du Niger** ». En effet, l'idée de procédures communes heurte certaines collectivités qui considèrent à juste titre qu'il existe différentes façons de concevoir la coopération. Ce nouvel intitulé renvoie à la volonté de construire un cadre protégé et sécurisé, et de définir une charte afin de sécuriser les flux financiers entre la France et le Niger. L'objectif est de pouvoir définir un cadre permettant aux collectivités qui le souhaitent de faire évoluer leur coopération vers un contact plus direct avec la collectivité nigérienne, sans forcément recourir à un opérateur. Le Conseil Général du Val de Marne pourra fournir son expérience dans ce domaine. Concernant les procédures d'évaluation communes, certaines collectivités considèrent que cette évaluation ne doit pas être figée mais « en direct » et qu'elle doit évoluer parallèlement aux partenariats de coopération décentralisée.

B35 Création de fonds d'investissement et d'urgence (GP)

Le groupe-pays propose un nouvel intitulé « **Possibilité de création de fonds d'investissement et d'urgence ponctuels** » qui serait un objectif du groupe-pays. Ce fonds mutualisé consisterait en un appel aux collectivités en cas de besoin. Il permettrait aux collectivités qui n'ont pas de partenariat de coopération décentralisée de contribuer en cas d'urgence à ce fonds. Cet appel de fonds serait ponctuel et ne donnerait donc pas lieu à une cotisation.

C Appuyer le processus de décentralisation en renforçant les capacités des communes

C1 Renforcer les compétences des acteurs des collectivités locales nigériennes (PC)

C11 Développer les échanges thématiques sud-sud

Le lien sud-sud est une réalité à travailler en lien avec les autres groupes-pays de Cités Unies

France afin d'identifier les bonnes pratiques. Il peut être intéressant de favoriser les échanges avec des collectivités du sud (Bénin, Mali, Burkina-Faso, etc.) qui ont un partenariat avec une collectivité française présente dans un groupe-pays de CUF.

C12 Recueillir et diffuser l'offre de formation existante

Il s'agit de pouvoir disposer d'un annuaire et d'un calendrier de toutes les formations dispensées au Niger par les différents acteurs. L'objectif est ensuite de diffuser cette offre. Cela permettra d'ajuster l'offre de formation du programme concerté en fonction de l'existant.

C13 Identifier les besoins complémentaires en formation et proposer des sessions d'étude, de réflexion, d'échange de compétences

Il faudrait définir un calendrier des formations au niveau annuel : trois formations par an dont un échange sud-sud. Ces formations sont capitales dans la perspective d'un renouvellement des élus à la suite des élections locales du 27 décembre 2009. Ainsi, la première pourrait avoir pour thème le rôle des élus.

C14 Constituer un fichier actualisé d'experts sur certaines thématiques à partir des expériences des collectivités

C15 Favoriser la participation des élus analphabètes aux actions (ancien C28)

Il s'agit de favoriser la participation des élus analphabètes à la vie municipale et de valoriser une formation orale transversale et l'utilisation de langues et dialectes traditionnels.

Cela ne passe pas par des formations d'alphabétisation, mais par les services d'un traducteur par exemple pendant les sessions de formation.

C16 Accompagner la mise en place des collectivités territoriales

(en cas de mise en place des conseils généraux et des conseils régionaux)

C2 Renforcer le rôle des conseils municipaux et soutenir les élus dans l'accomplissement de missions d'intérêt général prioritaires

C21-> C25 (PC)

Il faudrait y avoir une réflexion sur les thématiques en lien avec les domaines prioritaires de l'appel à projet du MAEE et les plans de développement communaux d'une part, avec les demandes et attentes des partenaires d'autre part.

Ces thématiques sont les suivantes :

- eau et assainissement
- agriculture, alimentation et élevage
- mise en place de services d'état civil et de recensement fiable
- jeunesse
- foncier, aménagement du territoire et urbanisme

Etablir ces diagnostics et organiser des réflexions sur ces thématiques suppose de disposer de compétences opérationnelles, notamment d'ingénieurs.

C26 Tenir à la disposition des collectivités nigériennes un répertoire actualisé des PTF (GP)

C27 Diffusion d'outils de gestion des collectivités : comptabilité, gestion du personnel cf AIMF (PC)

Certaines collectivités font remarquer que les outils de gestion des collectivités (gestion

budgétaire, état civil) qui devaient être mis à disposition par l'Association Internationale des Maires Francophones dans 8 villes nigériennes dont Zinder et Tillabéri n'ont pas encore été diffusés.

C3 Soutenir la mise en réseau des élus nigériens (PC)

SUPPRESSION C31 Appui à l'Association des Municipalités Nigériennes

C32 Appui à l'association RECOTED-ANIYA

L'objectif du groupe-pays est de favoriser un rapprochement entre les activités de l'association RECOTED-ANIYA et de l'AMN. Il s'agit aussi d'appuyer l'organisation des Journées de la Commune.

Deux objectifs nouveaux sont ajoutés : « Accompagner la sensibilisation des populations à la décentralisation et à la communalisation » et « Identifier les associations de ressortissants nigériens en France : échanges d'information ».

Certaines collectivités déplorent le manque de transversalité des objectifs entre la France et le Niger et s'inquiètent du manque de participation des partenaires nigériens face à cette proposition d'objectifs. Cette dernière ne ferait pas assez apparaître le partenaire nigérien comme un acteur à part entière et n'exprimerait pas assez ses attentes et ses demandes quant à ce nouveau programme concerté. Il est proposé de demander aux élus nigériens de réagir à cette présente proposition d'objectifs. S.Valli indique également qu'il devrait se rendre, avec Constance Koukoui, au Niger fin janvier/début février afin de recueillir les propositions et remarques des élus nigériens et de l'ambassade.

Fonctionnement et portage du projet

Cités Unies France assurera la gestion du programme concerté dans le cadre du groupe-pays Niger qui sera l'organe décisionnaire. Elle bénéficiera d'une maîtrise d'ouvrage déléguée du projet par la collectivité chef de file et plus généralement par l'ensemble des collectivités membres du programme concerté.

Cette délégation suppose la mise à disposition de moyens financiers et humains. Les frais de fonctionnement consisteraient principalement à financer un poste (rattaché à CUF). Cela suppose également de mettre en place une équipe opérationnelle au Niger. Lors de la précédente réunion du groupe-pays avait été évoquée l'idée de recruter un non-nigérien, c'est à dire un cadre de la sous-région ou un Volontaire International. Ce sujet n'est pas tranché et nécessite d'être largement discuté avec les élus nigériens

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par les collectivités territoriales participantes au programme, constituées sous forme de comité de pilotage (avec comme chef de file désigné pour le dépôt du dossier au MAEE la Communauté de Communes Faucigny-Glières).

Au niveau du cadre juridique, deux conventions vont être signées :

- a) une convention entre Cités Unies France et la CCFG au titre de la maîtrise d'ouvrage déléguée sur la durée totale du programme (2010-2012). CUF aura pour mission d'animer et de gérer pour le compte des collectivités territoriales engagées le programme ANIYA. La rémunération forfaitaire de CUF pour assurer sa mission d'animation et de gestion (comprenant le suivi administratif, juridique et comptable), est estimée à 30000 euros par an (comprenant le financement du poste rattaché à CUF)
- b) une convention- cadre entre CUF et toutes les collectivités territoriales membres du

comité de pilotage sur la durée totale du programme. Celle-ci devra refléter la diversité des collectivités, ainsi que les engagements réciproques.

Les collectivités sont donc invitées à faire remonter leurs idées quant aux procédures de contractualisation.

Le financement fera l'objet d'une discussion lors de la prochaine réunion du groupe-pays.

L'enveloppe globale estimée est de 900 000 euros sur trois ans.

Les objectifs chiffrés sont d'obtenir un cofinancement du MAEE à hauteur de 35% (condition de mutualisation) d'où 315 000 euros de contribution du MAEE.

Les valorisations et débours des collectivités nigériennes sont évalués à 135 000 euros. Restent 450 000 euros à se partager entre collectivités françaises divisés en 3 catégories:

- › Valorisation : 20% du budget total, soit 180 000 euros pour la France et le Niger
Débours : 180 000 euros environ
- › Contribution financière : environ 180 000 euros après recalcul (les frais d'adhésion n'existent plus)
- => **Soit une contribution financière d'environ 180 000 euros sur trois ans à se répartir entre toutes les collectivités membres du programme concerté (60 000 euros par an environ)**

Répartition:

Cette répartition se ferait sous la forme d'un forfait annuel qui fonctionnerait sur la base d'un dispositif d'adhésion au programme Aniya (chacun participerait au financement de toutes les actions)

3 solutions sont envisagées :

- 1) Répartition en fonction de la population
- 2) Répartition identique entre toutes les collectivités : 7000 euros sur trois ans
- 3) Système de forfait : 1000 euros sur trois ans pour les plus petites, 4 000 à 5000 euros pour les moyennes et 15 000 à 17 000 pour les grosses collectivités.

La direction de Cités Unies France souhaite également établir une différence de prestations et de tarifs entre les collectivités qui sont adhérentes à CUF et celles qui ne le sont pas.

Le Groupe Pays retient le système de forfait (avec barème selon des tranches de population) avec une cotisation majorée pour les collectivités non adhérentes à CUF. Une proposition de répartition sera faite lors du prochain COPIL.

6. Point sur le Fonds de Solidarité des Collectivités Territoriales Françaises pour les inondations en Afrique de l'Ouest.

La ville de St Briec a collecté une quinzaine de projets dans la région d'Agadez dont les dossiers techniques seront soumis aux bailleurs de fonds. Elle va envoyer cette liste à CUF, la faire pré-analyser par un technicien et la mettra ensuite à disposition des opérateurs techniques.

Le Conseil général des Côtes d'Armor s'est engagé à remettre à CUF un tableau récapitulatif de ces projets ainsi qu'une fiche explicative sur le mode de fonctionnement du dispositif (fiche envoyée le 30 décembre 2009).

De son côté, CUF s'engage à mettre à jour la liste des collectivités ayant apporté une contribution au fonds de solidarité qui sera transmise au Conseil général des Côtes d'Armor avant la prochaine réunion.

7. Bilan de l'étude « Développement agricole et rural en Afrique subsaharienne : quels rôles pour la coopération décentralisée ? » (étude restituée le 16 novembre 2009 par Tristan Routier, chargé d'études pour Cités Unies France)

Cette étude, réalisée conjointement par Cités Unies France et le Comité Français de Solidarité Internationale vise à rassembler et à présenter les différentes interventions des acteurs de la coopération décentralisée dans le domaine du développement rural et de l'accès à l'alimentation, ainsi que les outils techniques qu'ils utilisent.

- ✓ Le premier constat est le faible nombre de retour, puisque seules 50 structures ont répondu au questionnaire dont 35 collectivités et 15 associations de solidarité internationale.
- ✓ Concernant l'implication des collectivités dans ces domaines d'intervention, celle-ci est née à la suite des crises climatiques dans les années 1970, notamment les sécheresses et les invasions des criquets pèlerin. Mais cette action se poursuit aujourd'hui puisque les causes structurelles de la faim n'ont pas été endiguées. Un fait marquant: 70% des personnes qui souffrent de la faim sont des personnes qui vivent en milieu rural.
- ✓ La plus-value de la coopération décentralisée dans ces domaines consiste :
 - La capacité à intervenir à l'échelle du territoire
 - La capacité à mobiliser les acteurs du territoire qui ont des compétences dans le domaine du développement rural comme par exemple les organisations de producteurs, les syndicats, les établissements d'enseignement agricole comme les lycées agricoles ou encore les Maisons Familiales Rurales.
 - La capacité à mettre en place et gérer les politiques publiques
 - La capacité à inscrire une action dans la durée

7 domaines d'intervention ont été recensés même si l'une des caractéristiques de ces actions est la transversalité. Beaucoup d'acteurs qui interviennent dans ce domaine n'ont pas conscience d'intervenir en faveur de la lutte contre la faim.

- l'accès aux facteurs de production (terre, eau, crédits, intrants)
- le renforcement du capital humain (appui institutionnel, structuration des organisations professionnelles, dialogue avec les pouvoirs publics)
- l'appui à la production (logistique et technique)
- l'appui aux initiatives de transformation (alimentation des villes)
- la commercialisation (développement des filières)
- l'accès à l'alimentation et la lutte contre la malnutrition (banque de céréales)
- l'information et la sensibilisation citoyenne (lien entre les questions agricoles et environnementales par exemple)

- ✓ L'efficacité de ces actions tient à la diversification des partenariats: des ONG telles que Agriculteurs Français et Développement International (AFDI), Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (AVSF), le Groupe de Recherches et d' Echanges Technologiques (GRET), ou encore Afrique Verte, ou encore des établissements d'enseignement agricole telles les Maisons Familiales Rurales qui interviennent dans le domaine de la veille agricole et des stocks vivriers, mais aussi du développement économique local à l'échelle de la sous-région. Les entreprises sont absentes de cette étude mais l'exemple de la région Bretagne qui a mis en place une filière de coton biologique au Mali et au Burkina-Faso en lien avec des entreprises bretonnes montre que cette coopération est fructueuse.

- ✓ Suite à l'étude, une Plate-forme de Concertation pour l'accès à l'Alimentation devrait être créée afin de fournir un appui institutionnel aux collectivités qui travaillent dans ces domaines.

Un résumé exécutif de cette étude, ainsi que les actes de la journée de restitution « Collectivités territoriales, acteurs de la société civile : comment lutter ensemble contre la faim ? » organisée le 16 novembre 2009 est disponible sur le site internet de Cités Unies France (lien : www.cites-unies-France.org/spip.php?article960). Contact : poleafrique@cites-unies-france.org ou c.koukou@cites-unies-france.org.

8. Validation du dernier PV

Le CG Val de Marne souhaite apporter une correction concernant la question du bien-fondé de l'utilisation d'un opérateur. Il enverra sa version exacte des déclarations qui seront intégrées dans le compte-rendu.

Actualisation: ci-dessous le texte envoyé par Basile PIERRE, chargé de projet au Conseil général du Val de Marne, le 10 décembre :

"Le compte-rendu de la réunion du 30 septembre accorde peu de place, voire aucune, aux questionnements qui étaient apparus quant « au bien fondé de l'utilisation d'un opérateur » (page 5). Il n'est fait état que des arguments avancés pour justifier le recours à un opérateur et en aucune façon des interrogations qui ont été avancées (faut-il une représentation sur place des collectivités françaises en plus de l'ambassade de France ? Quel mandat donner à une telle représentation alors que les collectivités sont diverses et mettent en œuvre leur coopération de manières diverses ? Quelle légitimité d'une telle représentation pour discuter avec les ministères nigériens ? N'est ce pas là « empiéter » sur le territoire des élus locaux nigériens et leur nier la légitimité qu'ils ont à défendre leur cause et à être les interlocuteurs de leur gouvernement pour ce qui est de la décentralisation ? Une telle conception de représentation sur place ne s'inscrit-elle pas dans une vision néo-colonialiste ?, etc...)"

9. Divers

- ✓ **Africités :** Du 16 au 20 décembre 2009 a eu lieu le sommet Africités V à Marrakech sur le thème **La réponse des collectivités locales à la crise globale : promouvoir le développement local durable et l'emploi**. Parmi les 5000 délégués principalement issus des collectivités africaines, le président Charles Josselin, appuyé par les pôles Afrique subsaharienne et Méditerranée, a conduit une délégation d'une vingtaine de collectivités françaises engagées en Afrique du Nord comme en Afrique subsaharienne. Une délégation de la Communauté de Communes de Faucigny-Glières, dont le président du groupe-pays Niger, Stéphane Valli, s'y est rendue, ainsi qu'une délégation de la ville de Téra, partenaire de la CCFG. Une restitution de l'événement sera organisée prochainement. Contact Constance Koukou c.koukou@cites-unies-france.org ou Astrid Frey a.frey@cites-unies-france.org
- ✓ **Altermondes :** Le hors série d'Altermondes sur le thème de l'engagement des collectivités territoriales dans la solidarité internationale vient de paraître. N'hésitez pas à commander ce numéro en vous connectant sur le site : www.altermondes.org Contact : altermondes@altermondes.org
- ✓ **Financements européens :** Une réunion d'information a été organisée le 12 janvier 2010 à Cités Unies France sur le nouvel appel à proposition européen ANE-

AL (Acteurs Locaux non Etatiques et Autorités Locales). Contact Camille Borella, c.borella@cites-unies-france.org

Il est demandé à Cités Unies France

- ✓ de solliciter une audience auprès du nouvel ambassadeur du Niger en France, et de l'inviter à la prochaine réunion du groupe-pays du 27 janvier.
- ✓ d'inviter M. Denis Decraene pour une présentation de l'évaluation de la coopération décentralisée au Niger lors de la prochaine réunion du groupe-pays Niger.
- ✓ de planifier une mission du président du groupe-pays au Niger en février pour achever le montage du dossier Aniya III.
- ✓ de demander des renseignements auprès de l'Ambassade du Niger en France concernant les associations de Nigériens en France.

Présents

Aminata Gaoh, Conseillère, Ambassade du Niger en France
Stéphane Valli, président du groupe-pays Niger
Chantal Bourvic, Conseillère générale, Conseil général du Val de Marne
Jean-Pierre Espiau, Conseiller municipal délégué, Auch
Jean Le Floc'h Conseiller général, Conseil général des Côtes d'Armor
Dominique Guilmin, Responsable de Coopération, Conseil général des Côtes d'Armor
Toussaint Caradec, chargé de mission, Ministère des Affaires étrangères et européennes
Emilie Robert, chargée de mission, Communauté de Communes Faucigny-Glières
Amandine Brunet, chargée de mission, Juvisy sur Orge
Heike Delcros, chargée de mission, Juvisy sur Orge
Basile Pierre, chargé de projet, Conseil général Val de Marne
André Bussery, Président, Comité de jumelage Juvisy-Tillabéri
Jean-Louis Boy-Marcotte, Président, Comité de jumelage Orsay-Dogondoutchi
Martine Frasnetti, Association Misola
Danielle Toure-Roberget, Présidente, Eau Vive
Constance Koukoui, pôle Afrique, Cités Unies France
Tristan Routier, chargé d'étude, Cités Unies France
Charlotte Hérail, stagiaire, Cités Unies France

Excusés

Claude Brosseau, Délégué, Longpont sur Orge
Bernadette Brosseau, Conseillère municipale déléguée, Longpont sur Orge
Gaston Ernoult, Vice-président, Communauté d'Agglomération du Val d'Orge
Alain Roc, Adjoint au Maire, Juvisy sur Orge